

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 21 mars 2023, 19 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Yannick Plamondon
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
le conseiller monsieur Dominique Mahé
la conseillère madame Helene Joseph

Formant quorum sous la présidence de Sébastien Couture, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier, Louis Desrosiers et la responsable du greffe, Andréane Collard-Simard sont également présents.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Administration**
 - 4.1 Constatation de l'avis de convocation
 - 4.2 Démission de M. Louis Desrosiers comme directeur général et greffier-trésorier et affectation de l'Employé au poste de directeur de projet
 - ~~4.3 Nomination de la direction générale par intérim~~
 - 4.4 Approbation d'une entente de prêt de service entre la Ville de Québec, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et monsieur Louis Desrosiers
 - 4.5 Contribution additionnelle du milieu pour un projet résidentiel AccèsLogis Québec
 - 4.6 Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé - Solutions UMQ - Regroupement Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais - 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028
- 5. Période de questions**
- 6. Levée de la séance**

Ouverture de la séance

À 19 h 00, monsieur Sébastien Couture, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention des membres du conseil

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du greffier-
trésorier

Rés. : 086-23

Adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Helene Joseph. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Yannick Plamondon
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
le conseiller monsieur Dominique Mahé
la conseillère madame Helene Joseph

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Administration

Constatation de l'avis de convocation

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par les articles 153 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Rés. : 087-23

Démission de M. Louis Desrosiers comme directeur général et greffier-trésorier et affectation de l'Employé au poste de directeur de projet

Considérant que M. Louis Desrosiers occupe présentement le poste de directeur général et greffier-trésorier pour la Municipalité;

Considérant que M. Louis Desrosiers a demandé à la Municipalité de le déplacer dans d'autres fonctions;

Considérant que dans ce contexte, le 21 mars 2023, l'Employé M. Desrosiers a déposé sa démission à titre de directeur général et greffier-trésorier au conseil;

Considérant que la Municipalité désire maintenant affecter l'Employé M. Desrosiers à titre de directeur de projet pour une période indéterminée, et que l'Employé désire fournir ses services à l'Employeur à la Municipalité à ce titre;

Considérant que les Parties ont convenu d'un projet de contrat de travail reproduit en annexe de la présente résolution;

Considérant que dans le cadre de ce nouveau poste, les services de M. Louis Desrosiers seront prêtés à la Ville de Québec dans le cadre de la Convention de subvention ISA-MAMH, et ce, conformément à l'entente intermunicipale reproduite en annexe de la présente résolution;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Helene Joseph. Il est résolu :

Que le conseil prend acte de la lettre de démission déposée par M. Louis Desrosiers le 21 mars 2023 qui prendra effet en date du 17 avril 2023.

Que le conseil lui octroie le poste de directeur de projet pour une durée indéterminée et selon les conditions de travail établies par les parties dans le projet de contrat de travail.

Que le conseil autorise le maire à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité afin de lui donner plein effet.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Yannick Plamondon
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
le conseiller monsieur Dominique Mahé
la conseillère madame Helene Joseph

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Nomination de la direction générale par intérim

Point retiré.

Rés. : 088-23

Approbation d'une entente de prêt de service entre la Ville de Québec, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et monsieur Louis Desrosiers

Considérant que monsieur Louis Desrosiers sera directeur général et greffier-trésorier jusqu'au 14 avril 2023;

Considérant que monsieur Louis Desrosiers a accepté le poste de directeur de projet à la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury débutant le 17 avril 2023;

Considérant que les conditions de travail de monsieur Desrosiers en sa qualité de directeur de projet de la municipalité des cantons unis de Stoneham seront régies par le contrat de travail à conclure entre la Municipalité et monsieur Desrosiers;

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du greffier-
trésorier

Considérant que la Ville de Québec désire bénéficier des services de monsieur Louis Desrosiers;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury consent à prêter les services de son directeur de projet, monsieur Louis Desrosiers, à la Ville de Québec, conditionnellement à l'approbation de ladite entente de prêt de service par la Ville de Québec;

Considérant que monsieur Louis Desrosiers consent à fournir une prestation de travail au bénéfice de la Ville de Québec, et ce, tout en demeurant un employé de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Sébastien Cottinet. Il est résolu que le conseil autorise la conclusion de l'entente de prêt service entre la Ville de Québec, la Municipalité et monsieur Louis Desrosiers à partir du 17 avril 2023 jusqu'au 31 mars 2027 selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente de prêt de service jointe à la résolution.

Que le conseil autorise le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Municipalité afin de lui donner plein effet.

Que la présente résolution soit effective à l'approbation par les parties de l'entente de prêt de service.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Yannick Plamondon
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
le conseiller monsieur Dominique Mahé
la conseillère madame Helene Joseph

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 089-23

Contribution additionnelle du milieu pour un projet résidentiel AccèsLogis Québec

Considérant que le projet d'habitation La Résidence des Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury a été déposé à la Société d'habitation du Québec (ci-après la SHQ) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

Considérant que les coûts de construction élevés, notamment, rendent la réalisation du projet plus difficile;

Considérant que la ministre responsable de l'Habitation (la Ministre) pourrait sous peu être autorisée à octroyer une subvention à la Municipalité afin de lui permettre de financer la réalisation du Projet;

(S)
Initiales du maire

(S)
Initiales du greffier-
trésorier

Considérant que le cas échéant, une entente devra être conclue entre la Ministre, la SHQ et la Municipalité afin de convenir des engagements de chacune des parties et des modalités d'utilisation de la subvention;

Considérant que la Municipalité appuie activement les projets de logements abordables;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Yannick Plamondon. Il est résolu :

D'accepter, advenant l'octroi d'une subvention, de verser une contribution du milieu additionnelle dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour le projet d'habitation La Résidence des Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury et de conclure à cette fin l'entente décrite au préambule;

D'autoriser, advenant l'octroi d'une subvention, le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence le directeur des finances et trésorier adjoint, ainsi que le maire, à signer ladite entente.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Yannick Plamondon
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
le conseiller monsieur Dominique Mahé
la conseillère madame Helene Joseph

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 090-23

Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé - Solutions UMQ - Regroupement Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais - 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028

Considérant que conformément au Code municipal du Québec (RLRQ. c C-27.1) et à la Solution UMQ, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

Considérant que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

Considérant que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du greffier-
trésorier

Tewkesbury souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc.;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur André Sabourin. Il est résolu :

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la Municipalité;

Que l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

Que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

Que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Yannick Plamondon
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
le conseiller monsieur Dominique Mahé
la conseillère madame Helene Joseph

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

La période de questions débute à 19h15. Le maire répond aux questions des

(S)
Initiales du maire

(S)
Initiales du greffier-
trésorier

personnes présentes. La période se termine à 19h15.

Rés. : 091-23

Levée de la séance

À 19h15, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Helene Joseph et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Yannick Plamondon
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
le conseiller monsieur Dominique Mahé
la conseillère madame Helene Joseph

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

Sébastien Couture, maire

Je, Sébastien Couture, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Selon l'article 161 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

Louis Desrosiers, directeur général et
greffier-trésorier